

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-1-11

Séance du vendredi 6 novembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **REPARTITION DU CREDIT "SECOURS" EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide la répartition du crédit « secours » en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, telle que présentée en annexe au rapport
- autorise le versement des aides accordées aux bénéficiaires pour un montant total de 2 500 €, à prélever sur chapitre 65, fonction 58, nature 6512, opération 2009 J618 8487.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions